



Politique de lancement .eus

Version 2.0 - 5 septembre 2014

Table des matières

- 1. Acceptation de cette politique d'enregistrement**
- 2. Définitions**
- 3. Conditions générales et aperçu de lancement**
- 4. Date de fin de pré-enregistrement**
 - 4.1 Éligibilité de pré-enregistrement et conditions de sélection du nom**
 - 4.2 Validation**
 - 4.3 Durée**
 - 4.4 Résolution de conflit**
 - 4.5 Politique de résolution de conflit sur le pré-enregistrement**
- 5. Enregistrements défensifs**
 - 5.1 Éligibilité de pré-enregistrement et conditions de sélection du nom**
 - 5.2 Validation**
 - 5.3 Durée**
- 6. Période d'enregistrement limité d'intérêt public**
 - 6.1 Conditions d'éligibilité et de sélection du nom**
 - 6.2 Validation**
 - 6.3 Durée**
 - 6.4 Résolution de conflit**
 - 6.5 Priorité**
 - 6.6 Défis quant aux noms de domaine assignés ou rejetés sous cette catégorie**
- 7. Politique d'enregistrement limité de marques déposées locales**
 - 7.1 Conditions d'éligibilité et de sélection du nom**
 - 7.2 Validation**
 - 6.2.1 Validation des marques déposées locales**
 - 6.2.2 Validation des indications géographiques**
 - 7.3 Durée**
 - 7.4 Résolution de conflit**
 - 7.5 Priorité**
 - 7.6 Défis quant aux noms de domaine assignés ou rejetés sous cette catégorie**
- 8. Autres droits de période d'enregistrement limité**
 - 8.1 Conditions d'éligibilité et de sélection du nom**



8.2 Validation

8.3 Durée

8.4 Résolution de conflit

8.5 Priorité

8.6 Défis quant aux noms de domaine assignés ou rejetés sous cette catégorie

9. Landrush (noms sans droits prioritaires)

9.1 Sélection du nom et éligibilité

9.2 Durée

9.3 Résolution de conflit dans cette catégorie

9.4 Priorité

9.5 Défis quant aux noms de domaine assignés ou rejetés sous cette catégorie

10. Conformité aux conditions de sélection du nom et d'éligibilité

1. Acceptation de cette politique d'enregistrement

Cette politique d'enregistrement établit les termes et conditions générales régissant les enregistrements de nom de domaine .eus au cours de la période de lancement.

1.1 En appliquant à l'enregistrement d'un nom de domaine .eus au cours de la période de lancement, vous acceptez d'être légalement lié par :

- a. Cette Politique de lancement, ainsi que par la Politique d'enregistrement générale .eus disponible sur <http://domeinuak.eus/en/araudia> et intégrée ici comme référence ;
- b. L'Accord d'enregistrement fourni par le Registre d'accréditation au travers duquel vous appliquez pour votre nom de domaine .eus ; et
- c. Toute autre politique mandatée par ICANN au fil du temps.

1.2 Vous nous représentez et justifiez par la présente que les déclarations que vous avez faites dans votre Accord d'enregistrement avec le Registre d'enregistrement de votre nom de domaine .eus sont complètes et précises.

1.3 Vous convenez et reconnaissez qu'il est de votre responsabilité unique de déterminer si votre enregistrement du nom de domaine et utilisation d' .eus est conforme à cette Politique d'enregistrement.

2. Définitions

2.1 Dans cette Politique d'enregistrement :



- a. "**Registre accrédité**" signifie un registre accrédité ICANN qui a conclu un accord ("l'**Accord Registre**") avec l'Opérateur d'enregistrement et est autorisé à l'enregistrement des noms sous le TLD .eus.
- b. "**Disponibilité générale**" signifie la période générale d'enregistrement débutant après les phases de lancement durant laquelle les noms de domaine disponibles .eus seront généralement rendus disponibles à tous les registrants qualifiés pour enregistrer des noms de domaine sur une base du premier arrivé premier servi, sous le procédé décrit dans la Politique générale d'enregistrement de .eus.
- c. « **Politique générale d'enregistrement .eus** » et/ou « **Politique d'enregistrement** » signifient la politique disponible sur le site Internet de l'Opérateur d'enregistrement sur <http://domeinuak.eus/en/araudia> et intégrée ici pour référence, qui régit l'enregistrement des noms de domaine .eus.
- d. « **ICANN** » signifie Internet Corporation for Assigned Names and Numbers.
- e. « **Nom premium** » signifie un nom de domaine .eus mentionné dans la liste de noms premium qui peut être rendu disponible pour l'enregistrement à des tarifs premium ou être initialement réservé par l'Opérateur d'enregistrement pour être vendu aux enchères ou être vendu à une date ultérieure.
- f. "**Pouvoirs publics**" signifie les autorités internationales, nationales, régionales, locales et municipales et autres départements gouvernementaux ; ainsi que les autres institutions publiques ou entités appropriées en vertu de la loi du Pays-Basque, de Navarre, espagnole ou française (comme les agences, consortiums, commissions, et autres divisions administratives) avec la compétence dans les zones où le basque est une langue autochtone.
- g. "**Registrant**", "**Vous**" et "**Votre**" font référence à la personne ou entité appliquant ou souhaitant enregistrer un nom de domaine .eus avec un Registre accrédité.
- h. "**Opérateur d'enregistrement**", "**Nous**", "**Notre**" et "**Nos**" font référence à PuntuEUS Fundazioa, comme entité responsable pour l'opération du TLD .eus, indépendamment d'une action directe ou d'un agent autorisé (par ex. : Association CORE).
- i. "**Nom réservé**" signifie un nom de domaine .eus mentionné dans la liste des noms réservés qui est retenu à l'enregistrement.
- j. "**TLD**" signifie Domaine de haut niveau.

3. Conditions générales et aperçu de lancement

- 3.1 Pour enregistrer un nom de domaine .eus pendant le lancement, l'application doit répondre aux



- 1) Conditions d'admissibilité spécifiques déterminées dans cette Politique de lancement pour chaque catégorie de lancement, et aux
- 2) Conditions d'admissibilité générales et termes d'utilisation déterminés dans la Politique d'enregistrement .eus, incorporés ici pour référence. En particulier, pour enregistrer et renouveler un nom de domaine .eus, les Politiques d'enregistrement exigent que vous soyez une personne morale avec une connexion à la communauté .eus au moment de l'enregistrement et par la suite.

Les enregistrements sous le TLD .eus sont limités aux entités réunissant ces deux conditions :

- a) véritable adhésion de la communauté linguistique et culturelle Basque sur Internet. La communauté est composée de personnes utilisant (ou s'engageant à utiliser) la langue Basque pour leurs communications en ligne, et/ou favorisant les différents aspects de la culture Basque en ligne, et/ou souhaitant adresser spécifiquement leurs communications et services en ligne à cette communauté.
- b) sujet à la condition supplémentaire que les actions du registrant dans la communauté linguistique et culturelle Basque, ainsi que l'utilisation du titulaire du nom de domaine enregistré, doivent être :
 - (i) acceptées généralement comme légitimes ; et
 - (ii) bénéficiaire à la cause et aux valeurs de la communauté culturelle et linguistique basque ; et
 - (iii) correspondre au rôle et à l'importance du nom de domaine enregistré ; et
 - (iv) de bonne foi au moment de l'enregistrement et par la suite.

Les registrants sont requis d'énoncer leur utilisation souhaitée du nom de domaine enregistré. Une fausse déclaration d'utilisation souhaitée est une indication de mauvaise foi et peut servir de base à la suspension du nom de domaine.

Lors de l'inscription et pendant toute la vie du nom de domaine .eus que Vous devez pouvoir expliquer quels champs mentionnés ci-dessus s'appliquent dans votre cas. Le lien à la Communauté est sujet à une validation postérieure par un programme détaillé de conformité basé sur les mêmes critères que ceux format la base du TLD.



La force de la validation sera conservée en conformité avec l'importance de la base fondamentale du nom de domaine sur la supposition qu'un utilisateur moyen ferait raisonnablement dans le cadre de ce nom de domaine.

La Politique générale d'enregistrement .eus s'appliquera à tous les aspects de votre enregistrement non spécifiquement repris dans cette Politique de lancement.

3.2 Comme exception aux conditions d'enregistrement d'admissibilité décrites dans le point 3.1 ci-dessus, les applications validées par TMCH n'étant pas conformes aux politiques d'enregistrement basées sur la communauté .eus peuvent opter à un enregistrement défensif qui bloquera l'enregistrement de tout demandeur potentiel tiers sans activation du domaine dans le DNS, comme décrit dans la section 4.1.3 ci-dessous.

3.3 La Phase de lancement de .eus débutera le 16 septembre 2014 à 13h00 UTC et se terminera le 18 novembre 2014 à 13h00 UTC, à l'exception du LRP d'intérêt public qui se terminera le 25 novembre à 13h00 UTC*. Cela sera suivi d'une période de répit avant le début de la période de Disponibilité générale le 3 décembre à 13h00 UTC. Au cours de cette période de 71 jours, six catégories d'applications seront acceptés : cinq catégories pour les registrants avec droits prioritaires, et une catégorie supplémentaire pour les applications sans droits prioritaires (*Landrush*). Les demandes pour **ces 6 catégories seront reçues simultanément et assignées à la fin de cette fenêtre de phase de lancement** selon la hiérarchie du **statut prioritaire** de chaque catégorie. Ainsi, chaque catégorie sera complètement assignée (c.-à-d. reçue, rejetée ou envoyée en résolution de conflit) avant l'assignation de tout nom à la catégorie suivante. Chaque réclamation de priorité sera individuellement et **complètement validée** par l'Opérateur d'enregistrement. L'Auto-déclaration ne sera pas suffisante. Les catégories sont les suivantes, selon le statut prioritaire (de haute priorité à faible priorité) :

Catégorie/Priorité	*Longueur	Récapitulatif
1. Sunrise	16 septembre 2014 13h00 UTC 18 novembre 2014 13h00 UTC	Date de fin Sunrise pour les marques déposées validées TMCH.
2. Enregistrements défensifs	16 septembre 2014 13h00 UTC 18 novembre 2014 13h00 UTC	Marques déposées validées TMCH qui ne sont pas conformes aux conditions d'admissibilité .eus
3. Intérêt public LRP	16 septembre 2014 13h00 UTC 25 novembre 2014 13h00 UTC	Période d'enregistrement limité pour permettre aux entités juridiques avec une

		<p>vocation spécifique à promouvoir l'intérêt public de la communauté basque, y compris les administrations publiques avec des compétences dans les zones où le basque est une langue autochtone, d'enregistrer :</p> <p>(i) leurs propres noms (incluant variations claires et/ou abréviations s'y rapportant),</p> <p>(ii) leurs services en ligne,</p> <p>(iii) les mêmes noms de domaine enregistrés par ces derniers dans d'autres TLD et effectivement utilisés, et</p> <p>(iv) leurs marques déposées.</p>
4. Marques déposées locales LRP	16 septembre 2014 13h00 UTC 18 novembre 2014 13h00 UTC	<p>Période d'enregistrement limité pour permettre aux entités juridiques d'enregistrer :</p> <p>- Les marques déposées non validées TMCH avec effet dans des zones où le basque est la langue autochtone :</p> <p>(c.-à-d. marques déposées françaises ou espagnoles, marques déposées de la Communauté de l'UE, et marques déposées internationales de l'OMPI avec effet en Espagne ou en France) et</p> <p>- Indications géographiques :</p> <p>reconnues par législation internationale ou espagnole ou française.</p>
5. Contenu antérieur LRP	16 septembre 2014 13h00 UTC 18 novembre 2014 13h00 UTC	<p>Période d'enregistrement limitée pour permettre aux entités juridiques de prouver leurs communications en ligne antérieures dans la langue basque (par exemple pour un site Web, une mailing list, un blog...) d'enregistrer :</p> <p>(i) leurs noms officiels (incluant variations claires et/ou abréviations s'y rapportant) ; et/ou</p> <p>(ii) les mêmes noms de domaine</p>

		<p>enregistrés par ces derniers dans d'autres TLD et effectivement utilisés.</p> <p>Si plus d'un demandeur a soumis une requête pour le même nom dans cette catégorie, le candidat admis sera déterminé par une vente aux enchères.</p>
6. Landrush	16 septembre 2014 13h00 UTC 18 novembre 2014 13h00 UTC	Période durant laquelle tout ayant droit aura l'opportunité de soumettre une ou plusieurs requêtes pour les noms de domaine .eus n'ayant pas été précédemment alloués sous les catégories 1 à 5 ci-dessus, ou autrement réservés par l'Opérateur d'enregistrement. Si plus d'un demandeur a soumis une requête pour le même nom dans cette catégorie, le candidat admis sera déterminé par une vente aux enchères.
Disponibilité générale	3 décembre 2014 13h00 UTC	Période d'enregistrement générale débutant après les phases de lancement durant laquelle les noms de domaine disponibles se terminant en .eus peuvent être enregistrés par n'importe quelle personne physique ou entité juridique sur une base du premier arrivé premier servi, sous le procédé décrit dans la Politique d'enregistrement .eus.
Service de notification de plaintes de marques déposées	Au travers des LRP, Landrush, et au moins durant les 90 premiers jours de Disponibilité générale.	Période durant laquelle le Registre accrédité est requis de fournir une notification à tous les registrants potentiels de nom de domaine souhaitant enregistrer un nom de domaine outrepassant un registre de marque déposée vérifié par le Centre d'échange de marque déposée ("Avis de réclamations") et le Centre d'échange de marque déposée devra fournir la notification des noms inscrits ("NORNs") aux détenteurs de la marque déposée

* IMPORTANT : L'Opérateur d'enregistrement se réserve le droit de réviser ou d'étendre le calendrier de l'une des catégories de lancement ci-dessus à sa seule discrétion. Cependant, le Sunrise devra durer au moins 60 jours et le Service de notification de réclamations de marque déposée sera en vigueur pour au moins la durée du Landrush et les premiers 90 jours de la Disponibilité générale.

4. Catégorie prioritaire 1 : Date de fin de pré-enregistrement



4.1 Éligibilité de pré-enregistrement et conditions de sélection du nom

Cette catégorie concerne les marques déposées enregistrées TMCH : propriétaires, titulaires d'une licence ou cessionnaires enregistrés des marques déposées vérifiées par le Centre d'échange de marque déposée ("TMCH") ;

Ces conditions sont complémentaires à la relation avec la communauté .eus définie dans la section 3.1 ci-dessus, et à toute autre condition générale applicable à toutes les inscriptions .eus, comme déterminé dans la Politique d'inscription .eus. Aucune autre condition (par exemple classe de marque déposée) ne sera appliquée.

4.2 Validation

Marques déposées enregistrées TMCH : L'Opérateur d'enregistrement enregistrera uniquement le nom de domaine appliqué pour autant que et dans la mesure où :

- a. Le nom de domaine répond aux critères généraux d'admissibilité présentés dans la Politique d'inscription .eus ;
- b. Le nom de domaine correspond exactement à une marque déposée validée, sur demande du demandeur, par le Centre d'échange de marque déposée pour les services de Sunrise ;
- c. un fichier valide SMD est soumis au moment de l'application ;
- d. l'application est reliée à une étiquette contenue dans le fichier SMD ;
- e. et que le nom de domaine est disponible.

Aucune autre condition (par exemple juridiction de marque déposée, classe de marque déposée ou présence locale) ne sera appliquée.

4.3 Durée

Cette période de Sunrise durera soixante-quatre (64) jours civils et elle fonctionnera parallèlement au reste des Phases de lancement.

4.4 Résolution de conflit

Le processus suivant s'appliquera :

1. Accord entre les concurrents (retrait et remboursement d'application) ;



2. En cas d'absence d'accord, les parties se verront proposer un arbitrage de médiation ou une sélection au hasard (sur accord de tous les concurrents) ; et
3. Vente aux enchères, comme dernier recours, si aucun accord n'était trouvé via le mécanisme ci-dessus.

4.5 Politique de résolution de conflit sur le pré-enregistrement

Les attributions et les rejets de noms de domaine sous cette catégorie de période Sunrise TMCH pourront être contestés par la Politique de définition de conflit de Sunrise ("SDRP") disponible sur le site Web de l'Opérateur de l'enregistrement.

5. Catégorie prioritaire 2 : Enregistrements défensifs

5.1 Conditions d'éligibilité et de sélection du nom

Les applications validées TMCH non conformes aux politiques d'enregistrement basées sur la communauté .eus peuvent opter à un enregistrement défensif. Cet enregistrement défensif bloquera la possibilité d'enregistrer le nom de domaine par n'importe quel demandeur tiers potentiel lors des phases à faible priorité. Les enregistrements défensifs ne permettront pas l'activation du domaine dans le DNS. Plusieurs enregistrements défensifs de différents demandeurs peuvent être reçus.

5.2 Priorité

Les applications admissibles sous cette catégorie empêcheront les applications de Landrush et des Catégories de priorité 3, 4 et 5 sur un même nom de domaine.

5.3 Durée

Cette période de Sunrise durera soixante-quatre (64) jours civils et elle fonctionnera parallèlement au reste des Phases de lancement.

6. Catégorie prioritaire 3 : Intérêt public LRP

Cette catégorie concerne les entités juridiques avec un mandat spécifique pour favoriser la langue ou la culture basques. Seuls les demandeurs apportant ce mandat



spécifique dans la promotion de l'intérêt public de la Communauté .eus (incluant les pouvoirs publics d'intérêt avec compétence dans les zones où le basque est une langue autochtone) seront autorisés à enregistrer des noms en rapport aux conditions de sélection de nom et d'admissibilité indiquées ci-dessous.

Une liste des ressources d'autorisation disponibles publiquement où une partie des entités considérées comme ayant un mandat spécifique dans la promotion de l'intérêt public de la Communauté .eus est jointe en Annexe 1 de cette Politique de lancement.

Tout demandeur potentiel à considérer selon les règles de cette catégorie doit

- 1) Être inclus dans ces enregistrements publics et privés, qui sont maintenus par leurs autorités respectives ; ou
- 2) Démontrer son mandat spécifique à la promotion de la langue et/ou de la culture basque avec la disposition dans les processus d'application de la référence aux ressources en ligne où ce mandat peut être contrôlé par le Registre.

6.1 Conditions d'éligibilité et de sélection du nom

Les demandeurs (entités juridiques et personnes) avec une vocation spécifique à promouvoir la culture et/ou la langue Basque, y compris les administrations publiques avec des compétences dans les zones où le basque est une langue autochtone. Ici, "**Pouvoirs publics**" signifie les autorités internationales, nationales, régionales, locales et municipales et autres départements gouvernementaux ; ainsi que les autres institutions publiques ou entités appropriées en vertu de la loi du Pays-Basque, de Navarre, espagnole ou française (comme les agences, consortiums, commissions, et autres divisions administratives).

Les entités habilitées à cette catégorie peuvent enregistrer :

- (i) leurs propres **noms** (incluant variations claires et/ou abréviations s'y rapportant),
- (ii) leurs **services en ligne**,
- (iii) les mêmes **noms de domaine** enregistrés par ces derniers dans d'autres TLD et effectivement utilisés, et
- (iv) leurs **marques déposées**.

Les pouvoirs publics indiqués dans le point 2.1 f) ci-dessus peuvent également inscrire les noms suivants :

- (i) Les noms de services publics pour lesquels les pouvoirs publics repris dans le



point 2.1 f) ci-dessus ont des responsabilités spécifiques. Ceux-ci incluent au moins les services suivants :

- ordre public et sécurité publique
- affaires publiques et relations institutionnelles
- santé publique
- imposition, développement économique et promotion
- services collectifs
- transport
- urbanisme et protection de l'environnement
- culture et éducation
- participation citoyenne
- tourisme ; ou

(ii) Noms géographiques pour tout niveau administratif (par exemple provinces, villes, districts, voisinages, rues...), les points de repère locaux et autres noms locaux et iconiques sur lesquels les pouvoirs publics repris dans le point 2.1 f) ci-dessus sont l'autorité compétente selon la loi locale, incluant les variations et abréviations s'y rapportant.

L'Opérateur d'enregistrement enregistrera uniquement le nom de domaine appliqué pour autant que et dans la mesure où le nom de domaine

- (i) répond aux critères généraux d'admissibilité présentés dans la Politique d'enregistrement général .eus,
- (ii) est conforme à l'admissibilité spécifique et aux conditions de sélection de nom déterminées dans la clause 3.1 ci-dessus ; et
- (iii) est disponible.

6.2 Validation

Le processus de validation sera effectué par le Registre. Tout demandeur déclarant l'admissibilité pour la considération dans cette Catégorie sera contrôlé au regard de la Liste des ressources disponibles publiquement fournies par l'Opérateur d'enregistrement en Annexe 1 ou au regard des ressources fournies par le demandeur lors des processus applicatifs, et son application sera considéré comme approuvable par le Registre si elle répond aux critères établis dans les sections 3.1 et 6.1 ci-dessus et qu'elle n'est pas liée à une application valide de Sunrise comme établi dans la section 4.



6.3 Durée

Le LRP d'intérêt public durera soixante-et-onze (71) jours civils et il fonctionnera parallèlement au reste des Phases de lancement.

6.4 Résolution de conflit

En cas de plusieurs demandes admissibles du même nom de domaine dans cette catégorie, le conflit sera résolu comme suit :

I). Pour les noms de domaine qui sont :

a) des noms de domaines avec portée géographique : noms de domaine associés à n'importe quelle entité administrative ou point de repère approprié dans les zones où le basque est une langue autochtone, y compris les variations et abréviations.

b) des noms de domaine en relation à un service public ou à une entreprise publique : les noms de domaine associés aux activités conduites en relation à un service public, par une Administration publique ou une entité privée en partenariat avec une Administration publique.

L'administration publique dont la portée et le mandat sont les plus directement liés à la portée géographique ou au service/entreprise publique du nom de domaine contesté se verra recevoir l'enregistrement du nom de domaine

II). Là où I) n'est pas applicable en raison de l'impossibilité de déterminer de manière sûre la gestion publique la plus appropriée, et pour tout autre nom de domaine n'étant pas affecté aux deux dispositions précédentes, le processus suivant sera appliqué

S'il y a plus d'une demande du même nom, les processus suivants de résolution de conflit seront appliqués :

4. Accord entre les concurrents (retrait et remboursement d'application) ;
5. En cas d'absence d'accord, les parties se verront proposer un arbitrage de médiation ou une sélection au hasard (sur accord de tous les concurrents) ;
et
6. Vente aux enchères, comme dernier recours, si aucun accord n'était trouvé via le mécanisme ci-dessus.



6.5 Priorité

Les applications admissibles sous cette catégorie seront assignées avec priorité sur les applications Landrush et les applications de priorité 4 et de priorité 5.

6.6 Défis quant aux noms de domaine assignés ou rejetés sous cette catégorie

Les attributions et les rejets de noms de domaine sous cette catégorie peuvent être contestés par la Politique de définition de conflit d'admissibilité et de reconsidération établie par la Politique du registre, disponible sur le site Internet de l'Opérateur d'enregistrement.

7. Catégorie prioritaire 4 : Période d'enregistrement limité de marques déposées locales

7.1 Conditions d'admissibilité et de sélection du nom

Cette catégorie concerne les marques déposées validées par TMCH avec effet dans des zones où le basque est une langue autochtone, appliquées avant le 13 juin 2012 et accordées avant le 12 décembre 2013, et en vigueur au moment de l'inscription du nom de domaine. Dans cet ALP, les "**Marques déposées locales**" incluent les 4 types suivants de marques déposées :

- (i) **Marques déposées espagnoles** enregistrées au bureau espagnol des marques déposées (*Oficina Española de Patentes y Marcas*, "**OEPM**" <http://www.oepm.es/gl/index.html>);
- (ii) **Marques déposées françaises** enregistrées au bureau français des marques déposées (*Institut National de la Propriété Industrielle*, "**INPI**" <http://www.inpi.fr/fr/l-inpi.html>);
- (iii) **Marques déposées de la communauté de l'UE** enregistrées au bureau pour l'harmonisation du marché intérieur, "**OHIM**" <https://oami.europa.eu/ohimportal/en/trade-marks>, et
- (iv) **Marques déposées au niveau de l'OMPI International en vigueur en Espagne ou en France** en fonction du système de Madrid (<http://www.wipo.int/romarin>).

Le rapport à la communauté et toutes les autres conditions générales applicables à toutes les inscriptions .eus, comme indiqué dans la section 3.1 s'appliquent ci-dessus. Aucune autre condition (par exemple classe de marque déposée) ne sera appliquée.



7.2 Validation

Les applications sous cette catégorie seront individuellement et complètement validées par l'Opérateur d'enregistrement ou Association CORE comme agent de l'Opérateur d'enregistrement.

7.2.1 Validation des marques déposées

(i) *Vérification des données d'enregistrement et du statut dans les bases de données publiques en ligne :*

Les marques déposées locales seront individuellement vérifiées à l'aide de trois outils de recherche accessibles en ligne :

- **Base de données d'OEPM**, disponible sur :
http://www.oepm.es/gl/signos_distintivos/index.html.

Cet outil de recherche donne l'accès à la base de données officielle des marques déposées de l'OEPM, qui contient chacun des trois types de marques déposées locales admissibles sous ce programme (c.-à-d. marques déposées espagnoles, marques déposées de la Communauté de l'UE, et marques déposées internationales indiquant l'Espagne) ;

- **La base de données d'INPI**, disponible sur
<http://bases-marques.inpi.fr>.

Cet outil de recherche donne l'accès à la base de données officielle des marques déposées de l'INPI, qui contient chacun des trois types de marques déposées locales admissibles sous ce programme (c.-à-d. marques déposées françaises, marques déposées de la Communauté de l'UE, et marques déposées internationales indiquant la France) ;

7.2.2 Validation des indications géographiques

Les indications géographiques seront individuellement vérifiées à l'aide de la *Base de données DOOR*, disponible ici :

<http://ec.europa.eu/agriculture/quality/door/list.html>

au niveau de la base de données officielle conservée par la Commission européenne et contenant l'ensemble des PDOs, PGIs et TSGs de l'UE, filtrables par pays (et par



conséquent, contenant toutes les marques déposées pour les zones où le basque est une langue autochtone) pour les marques déposées créées aux termes des règlements de l'UE, et celles mises à jour par toute autre source appropriée comme les autorités européennes, espagnoles, basques ou toute autre autorité où le basque est une langue autochtone.

7.3 Durée

Le LRP des marques déposées locales durera soixante-quatre (64) jours civils et il fonctionnera parallèlement au reste des Phases de lancement.

7.4 Résolution de conflit

Le processus suivant s'appliquera :

1. Accord entre les concurrents (retrait et remboursement d'application) ;
2. En cas d'absence d'accord, les parties se verront proposer un arbitrage de médiation ou une sélection au hasard (sur accord de tous les concurrents) ;
et
3. Vente aux enchères, comme dernier recours, si aucun accord n'était trouvé via le mécanisme ci-dessus.

7.5 Priorité

Les applications admissibles sous cette catégorie seront assignées avec priorité sur les applications Landrush et les applications de priorité 5.

7.6 Défis quant aux noms de domaine assignés ou rejetés sous cette catégorie

Les attributions et les rejets de noms de domaine sous cette catégorie peuvent être contestés par la Politique de définition de conflit d'admissibilité et de reconsidération établie par la Politique du registre, disponible sur le site Internet de l'Opérateur d'enregistrement.

8. Catégorie prioritaire 3 : Période d'enregistrement limité de contenu préalable

8.1 Conditions d'éligibilité et de sélection du nom



Cette catégorie permet aux entités juridiques prouvant leurs communications en ligne antérieures dans la langue basque (par exemple pour un site Web, une mailing list, un blog...) d'enregistrer :

- (i) leurs **noms officiels** (incluant variations claires et/ou abréviations s'y rapportant) ; et/ou
- (ii) les mêmes **noms de domaine** enregistrés par ces derniers dans d'autres TLD et effectivement utilisés.

L'Opérateur d'enregistrement enregistrera uniquement le nom de domaine appliqué pour autant que et dans la mesure où le nom de domaine :

- (i) répond aux critères généraux d'admissibilité présentés dans la Politique d'enregistrement général .eus,
- (ii) est conforme à l'admissibilité spécifique et aux conditions de sélection de nom déterminées dans la clause 3.1 ci-dessus ; et
- (iii) est disponible.

8.2 Validation

Le processus de validation sera réalisé par l'Opérateur d'enregistrement ou Association CORE comme agent de l'Opérateur d'enregistrement. Tout demandeur déclarant l'admissibilité pour la considération dans cette Catégorie doit fournir un URL à un nom de domaine enregistré par le demandeur via lequel l'existence du contenu en basque avant la demande du nom de domaine .eus dans cette catégorie peut être contrôlée.

8.3 Durée

Le LRP des autres droits durera soixante-quatre (64) jours civils et il fonctionnera parallèlement au reste des Phases de lancement.

8.4 Résolution de conflit

Le processus suivant s'appliquera :

1. Accord entre les concurrents (retrait et remboursement d'application) ;
2. En cas d'absence d'accord, les parties se verront proposer un arbitrage de médiation ou une sélection au hasard (sur accord de tous les concurrents) ;
et
3. Vente aux enchères, comme dernier recours, si aucun accord n'était trouvé via le mécanisme ci-dessus.



8.5 Priorité

Les applications admissibles sous cette catégorie seront assignées avec priorité sur les applications Landrush.

8.6 Défis quant aux noms de domaine assignés ou rejetés sous cette catégorie

Les attributions et les rejets de noms de domaine sous cette catégorie peuvent être contestés par la Politique de définition de conflit d'admissibilité et de reconsidération établie par la Politique du registre, disponible sur le site Internet de l'Opérateur d'enregistrement.

9. Catégorie 4 : Landrush (noms sans droits prioritaires)

9.1 Admissibilité et sélection du nom

Durant le Landrush, tout ayant droit peut soumettre une ou plusieurs requêtes pour tout nom de domaine qui (i) répond aux critères généraux d'admissibilité présentés dans la Politique d'enregistrement générale .eus et qui (ii) n'a pas été réservé, enregistré ou attribué par l'Opérateur d'enregistrement dans le cadre des Catégories de lancement.

9.2 Durée

Le LRP des marques déposées locales durera soixante-quatre (64) jours civils et il fonctionnera parallèlement au reste des Phases de lancement.

9.3 Résolution de conflit

Le processus suivant s'appliquera :

1. Accord entre les concurrents (retrait et remboursement d'application) ;
2. En cas d'absence d'accord, les parties se verront proposer un arbitrage de médiation ou une sélection au hasard (sur accord de tous les concurrents) ;
et
3. Vente aux enchères, comme dernier recours, si aucun accord n'était trouvé via le mécanisme ci-dessus.



9.4 Priorité

Les applications admissibles sous cette catégorie seront assignées avec priorité sur les demandes admissibles reçues lors de la Disponibilité générale.

9.5 Défis quant aux noms de domaine assignés ou rejetés sous cette catégorie

Les attributions et les rejets de noms de domaine sous cette catégorie peuvent être contestés par la Politique de définition de conflit d'admissibilité et de reconsidération établie par la Politique du registre, disponible sur le site Internet de l'Opérateur d'enregistrement.

10. Conformité aux conditions de sélection du nom et d'admissibilité

L'Opérateur d'enregistrement peut rejeter, révoquer ou supprimer à tout moment toute application ou enregistrement résultant d'un nom de domaine s'il s'avère que le demandeur n'a pas réuni les conditions de sélection du nom ou d'admissibilité requises pour chacune des catégories ci-dessus, sans que le demandeur ou le registrant n'ait droit à aucun remboursement ou compensation du fait de ce rejet, de cette révocation ou de cette suppression.



Annexe I

Répertoires publics des demandeurs admissibles pour l'ALP d'intérêt public

1. Associations dont l'activité principale est la promotion de la langue et de la culture basques.

Euskadi :

http://www.jusap.ejgv.euskadi.net/r47-searchre/es?r01kQry=tC:euskadi;tF:registros_administrativos;tT:asociacion;mA:documentLanguage.EQ.es;o:documentName.ASC;p:Inter

http://www.jusap.ejgv.euskadi.net/r47-searchre/es?r01kQry=tC:euskadi;tF:registros_administrativos;tT:asociacion;mA:documentLanguage.EQ.es;o:documentName.ASC;p:Inter

Secteurs français :

<http://www.eke.org/eu/kultur-eragileak/partaideak/cat>

Navarre :

http://www.navarra.es/home_es/Gobierno+de+Navarra/Organigrama/Los+departamentos/Presidencia+justicia+e+interior/Organigrama/El+departamento/Direccion+General+de+Presidencia/Registro+Asociaciones.htm

Registre des fondations à but non lucratif du Pays Basque :

http://gaindegia.org/eu/eh-gida/bilatzaille-aurreratua?title_field_value=&field_mota_tid=98&field_herri_value=&field_herrialdea_value=



Clubs Basques internationaux :

http://www.euskaletxeak.net/index.php?option=com_content&task=view&id=140&Itemid=191

2. Industries culturelles (musique, folklore, musées, sports)

Folklore Navarre

<http://www.navarra.net/arteycultura/index.htm>

<http://www.navarra.net/arteycultura/musica-navarra.htm>

<http://www.navarra.net/arteycultura/costumbres.htm>

Musées

Musées du Pays Basque :

http://www.kultura.ejgv.euskadi.net/r46-2516x/es?r01kQry=tC%3Aeuskadi%3BtF%3Aenlaces%3BtT%3Aenlace%3Bm%3AdocumentLanguage.EQ.es%3BcA%3Ar01e00000ff26d4629fa470b8159f8767b40e9054%3Bp%3AInter_portal%2CInter%3B

http://www.kultura.ejgv.euskadi.net/r46-2516x/es?r01kQry=tC%3Aeuskadi%3BtF%3Aenlaces%3BtT%3Aenlace%3Bm%3AdocumentLanguage.EQ.es%3BcA%3Ar01e00000ff26d4629fa470b8159f8767b40e9054%3Bp%3AInter_portal%2CInter%3B

Musées de Navarre :

https://www.navarra.es/home_es/Temas/Turismo+ocio+y+cultura/Museos/museos.htm

3. Entités sportives

Fédérations sportives du Pays Basque :

http://euskalkirola.com/?page_id=297&lang=eu

http://euskalkirola.com/?page_id=297&lang=eu

Clubs et fédérations sportives de Navarre :



<http://www.navarra.net/asociaciones-navarra/deporte-navarra.htm>

4. Secteur académique :

Universités du Pays Basque :

http://gaindegia.org/eu/eh-gida/bilatzaile-aurreratua?title_field_value=&field_mota_tid=162&field_herri_value=&field_herriald_ea_value=

Réseau d'éducation de Navarre :

<http://www.navarra.net/educa/index.html>

Réseau d'éducation d'Euskadi :

<http://www.hezkuntza.ejgv.euskadi.net/r43-5532/es/>

Centres d'éducation du Pays Basque :

http://gaindegia.org/eu/eh-gida/bilatzaile-aurreratua?title_field_value=&field_mota_tid=165&field_herri_value=&field_herriald_ea_value=

5. Industries culturelles :

Maisons d'édition de langue Basque :

<http://www.editoreak.com/bazkideak>

Association d'auteurs basques :

www.idazleak.eus

Euskal PEN :

<http://www.euskalpen.org/>

Association Internet :

<http://www.interneteuskadi.org/>



6. Médias

Association des moyens de communication basques :

<http://www.hekimen.eus/>

Moyens de communication de Navarre :

<http://www.navarra.net/prensa/index.htm>

Moyens de communication du Pays Basque :

http://gaindegia.org/eu/eh-gida/bilatzaile-aurreratua?title_field_value=&field_mota_tid=94&field_herri_value=&field_herrialde_a_value=

7. Administrations publiques

http://gaindegia.org/eu/eh-gida/bilatzaile-aurreratua?title_field_value=&field_mota_tid=90&field_herri_value=&field_herrialde_a_value=

<http://udalbiltza.info/eu/euskal-herriari-begira/udalerrriak>

[http://www.euskadi.net/r33-](http://www.euskadi.net/r33-2288/es/contenidos/informacion/mapa_web_euskadi/es_6313/sitio_web_euskadi.html)

[2288/es/contenidos/informacion/mapa_web_euskadi/es_6313/sitio_web_euskadi.h](http://www.euskadi.net/r33-2288/es/contenidos/informacion/mapa_web_euskadi/es_6313/sitio_web_euskadi.html)
[tml](http://www.euskadi.net/r33-2288/es/contenidos/informacion/mapa_web_euskadi/es_6313/sitio_web_euskadi.html)

[http://www.euskadi.net/r33-](http://www.euskadi.net/r33-2288/eu/contenidos/informacion/mapa_web_euskadi/eu_6313/sitio_web_euskadi.html)

[2288/eu/contenidos/informacion/mapa_web_euskadi/eu_6313/sitio_web_euskadi.](http://www.euskadi.net/r33-2288/eu/contenidos/informacion/mapa_web_euskadi/eu_6313/sitio_web_euskadi.html)
[html](http://www.euskadi.net/r33-2288/eu/contenidos/informacion/mapa_web_euskadi/eu_6313/sitio_web_euskadi.html)

http://www.navarra.es/home_es/Navarra/Instituciones/Default.htm

http://www.navarra.es/home_es/Navarra/272+Municipios/

http://www.navarra.es/home_es/Gobierno+de+Navarra/Organigrama/Los+departamentos/

http://www.eke.org/eu/kultura/euskal_herria/iparralde/iparraldeko-herriak?set_language=eu



8. Membres de l'association PuntuEus :

<http://www.puntueus.org/eu/puntueus-elkartea/>

9. Registres .eus

<http://domeinuak.eus/en/erregistradoreak>

10. Partis politiques :

http://gaindegia.org/eu/eh-gida/bilatzaile-aurreratua?title_field_value=&field_mota_tid=105&field_herri_value=&field_herrialdea_value=

11. Syndicats :

http://gaindegia.org/eu/eh-gida/bilatzaile-aurreratua?title_field_value=&field_mota_tid=85&field_herri_value=&field_herrialdea_value=

12. Associations professionnelles :

http://gaindegia.org/eu/eh-gida/bilatzaile-aurreratua?title_field_value=&field_mota_tid=102&field_herri_value=&field_herrialdea_value=

13. Secteur de la recherche et de la technologie

http://gaindegia.org/eu/eh-gida/bilatzaile-aurreratua?title_field_value=&field_mota_tid=96&field_herri_value=&field_herrialdea_value=

14. Parcs technologiques et de la connaissance :



http://gaindegia.org/eu/eh-gida/bilatzaile-aurreratua?title_field_value=&field_mota_tid=88&field_herri_value=&field_herrialdea_value